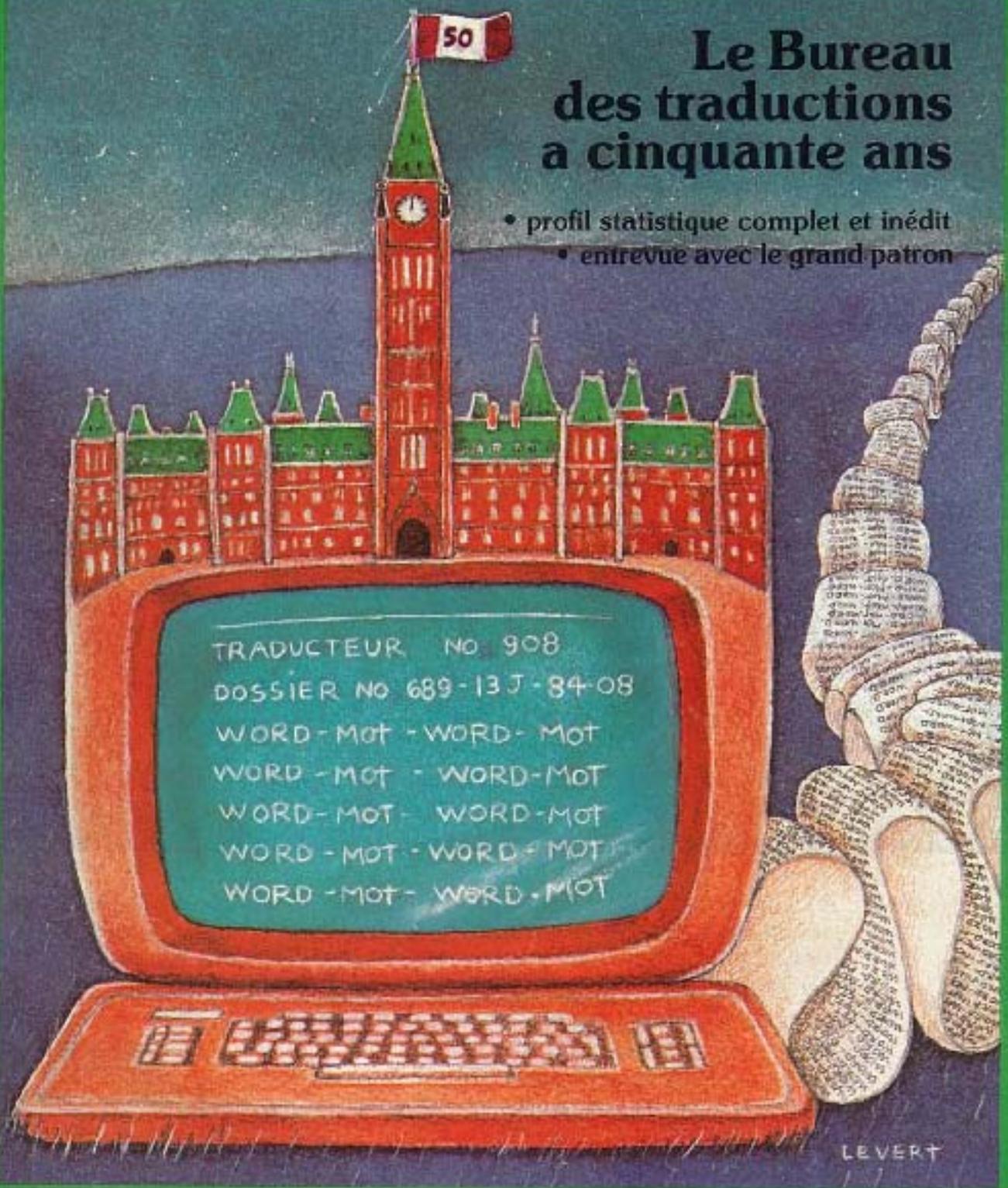


Dossier
interprétation

Le Devoir

Le Bureau des traductions à cinquante ans

- profil statistique complet et inédit
- entrevue avec le grand patron



LEVERT



Après 50 ans d'existence
Où va le Bureau des traductions ?

Alain Landry répond aux questions de Circuit

La traduction demeure un instrument-clé de l'application de la politique de bilinguisme au sein du gouvernement fédéral.

propos recueillis
par Jean Delisle

Depuis octobre 1982, Alain Landry occupe le poste de sous-secrétaire d'État adjoint (Langues officielles et Traduction). À ce titre, il est le grand patron du Bureau des traductions, mais il lui incombe également d'élaborer et de mettre à jour la politique globale de promotion des langues officielles pour le Secrétariat d'État à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public non fédéral. Jean Delisle l'a interviewé à son bureau au 7^e étage des Terrasses de la Chaudière, à Hull, afin de faire le point avec lui sur quelques dossiers du Bdt. Notre correspondant a aussi préparé un « profil statistique » inédit du Bdt (voir l'encadré).

Circuit : Au cours de ses 50 ans d'existence, le Bureau des traductions s'est vu confier de nouvelles responsabilités, si bien qu'aujourd'hui cet organisme est beaucoup plus qu'un simple service de traduction. Quels sont les principaux services offerts par le Bureau ?

A.L. : Comme toute institution du genre, le Bureau des traductions a évolué depuis sa mise sur pied en 1934 et plus particulièrement depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969. Aujourd'hui, le Bureau offre une gamme de services linguistiques : la traduction, l'interprétation, un service complet de terminologie, de documentation et de conseils linguistiques. Depuis une dizaine d'années, et surtout depuis la mise en place de la Banque de terminologie au milieu des années 70, le Bureau s'est ouvert sur le monde extérieur afin de mieux faire connaître ses compétences et d'établir des liens de collaboration avec les autres organismes de services linguistiques au sein des grandes institutions internationales.

Circuit : Le spectre de la « traduction-pour-fonds-de-tiroir » hante encore certains esprits. Le Bureau a-t-il pour mandat de traduire systématiquement tous les documents émanant des services fédéraux ?



Alain Landry, sous-secrétaire d'État adjoint (Langues officielles et Traduction).

A.L. : Non. Nous traduisons annuellement quelque 300 millions de mots ; or, l'ensemble de l'administration publique produit certainement plus de 300 millions de mots annuellement ! Les documents traduits sont destinés aux fonctionnaires eux-mêmes (directives, règlements, instruments de travail) ou au public ; en vertu de la Loi sur les langues officielles, ils doivent être présentés dans les deux langues.

Circuit : Le Bureau des traductions est le plus gros service du genre au pays et il est « sans but lucratif ». C'est un organisme d'État créé en vertu d'une loi. Est-il juste de penser que, depuis quelques années, le Bureau est devenu un instrument politique au service d'un projet national ?

A.L. : Le Bureau est un instrument d'application de la politique des langues officielles. D'une part, tous les fonctionnaires ne sont pas bilingues — la Loi sur les langues officielles n'a d'ailleurs pas pour but de les rendre bilingues — et, d'autre part, le Bureau des traductions existait bien avant la promulgation de cette loi. Depuis 1970, le Bureau est mieux organisé afin de répondre à

un volume de traduction toujours croissant.

Circuit : Si l'on diminuait de moitié le volume des traductions procurées par le gouvernement fédéral, quelles conséquences cela aurait-il sur l'application de sa politique de bilinguisme ?

A.L. : Votre question est purement théorique ! Si cette hypothèse se matérialisait, on assisterait sûrement à une forte augmentation des plaintes déposées auprès du Commissaire aux langues officielles et très probablement à une demande accrue de formation linguistique de la part des fonctionnaires qui seraient appelés à devenir fonctionnellement bilingues dans une plus grande proportion de l'ensemble de l'administration fédérale. Il faut reconnaître que la traduction demeure un instrument-clé de la politique de bilinguisme au sein du gouvernement.

Circuit : Selon vous, le départ de Pierre E. Trudeau entraînera-t-il une redéfinition du rôle du Bureau au sein de l'appareil fédéral ?

A.L. : Le départ de M. Trudeau n'aura pas, à mon avis, de conséquence sur

le rôle du Bureau des traductions. S'il devait y avoir une redéfinition du rôle du Bureau, elle s'inscrirait dans le prolongement de son évolution normale.

Circuit : En 1974, le Bureau s'est vu confier, par le Conseil des ministres, le mandat de « vérifier et de normaliser la terminologie française et anglaise dans la Fonction publique fédérale ». Le gouvernement l'a investi en quelque sorte d'un droit de regard sur la qualité et l'évolution de la langue administrative. Comment le Bureau s'acquittait-il concrètement de cette tâche ?

A.L. : Le rôle du Bureau en matière de normalisation terminologique consiste à uniformiser la terminologie existante et à faire des recherches terminologiques dont les résultats sont mis à la disposition non seulement des traducteurs et interprètes, mais de l'ensemble des fonctionnaires fédéraux. Comme tout organisme du genre, le Bureau participe à l'effort entrepris par l'Office de la langue française, le gouvernement français, l'ONU, la Commission des communautés européennes, etc. afin de nommer les nouvelles notions qui accompagnent les innovations scientifiques et technologiques. Nos efforts se sont surtout centrés sur la francisation de la terminologie existante en anglais. Toutefois, comme la terminologie anglaise présente elle aussi des lacunes, nous avons été amenés à vérifier et normaliser la terminologie des deux langues officielles de l'administration fédérale.

Circuit : Le Bureau est particulièrement fier de sa Banque de terminologie ; elle fait l'envie de bien des pays. Que nous réserve l'avenir de ce côté ?

A.L. : La Banque de terminologie est un outil informatisé très raffiné. Elle donne accès rapidement à un fonds terminologique très riche et, en même temps, elle sert d'instrument de normalisation de la langue au sein de l'administration fédérale. La Banque a beaucoup évolué depuis l'époque où Marcel Paré et son équipe de l'Université de Montréal créèrent la première banque de terminologie en Amérique du Nord. En 1984, le Bureau mettra sur pied la troisième génération du logiciel Terminium. Ce nouveau logiciel aura son propre centre de calcul au Secrétariat d'État et permettra un accès plus rapide à un fonds linguistique qui comportera, outre la terminologie anglaise et française, de la terminologie en langues étrangères, un fichier documentaire et un fichier de difficultés de traduction.

PROFIL STATISTIQUE DU GÉANT DE LA TRADUCTION AU CANADA

Budget annuel	82 000 000 \$	Nombre de mots traduits par la machine	8 600 000
Nombre de clients desservis	150	Pourcentage de rejet	20 %
Personnel		Nombre de mots traduits par les traducteurs	5 400 000
Traducteurs	907	Traduction du français vers l'anglais	1 400 000
Interprètes	89	Interprétation	
Terminologues	90	Nombre de jours interprétés (dont 758 j/mnt en interprétation postuelle)	13 200
Cadres	123	Terminologie	
Employés de soutien	552	Nombre de fiches en banque	750 000
Total	1 761	Nombre de termes en banque	1 700 000
Personnel féminin		Nombre de terminaux (Canada et étranger)	160
Par rapport aux effectifs globaux	71,7 %	Nombre de terminaux à l'étranger (USA 4, Belgique 3, France 2, Angleterre 1, Algérie 1)	11
Par rapport au groupe FH (traducteurs, terminologues, interprètes, cadres)	55,6	Sections du Bdt ayant accès à un terminal de la banque	100 %
Par rapport au nombre de cadres	09,0	Nombre de mises à jour par semaine	3 000
Production annuelle		Nombre d'interrogations de la banque par semaine	20 000
Production globale	300 000 000*	Nombre de demandes SVP par semaine	825
D'anglais en français	88	Nombre global d'utilisateurs	2 300
De français en anglais	12	Documentation	
Traduction multilingue		Nombre de bases de données auxquelles le Bureau est abonné	> 400 ou
Personnel de la Direction	80*	Nombre de bibliothèques du réseau	9
Nombre de traducteurs	46*	Modules documentaires	70
Production annuelle	20 000 000*	* Chiffre approximatif.	
Traduction à la pige			
Nombre de mots traduits	67 000 000*		
% par rapport au vol. global du Bdt	22,3 %		
Nombre de pigistes			
• langues officielles	500*		
• langues étrangères	500*		
Traduction automatique			
Personnel de la section météo	7		
Nombre de mots traités annuellement	12 000 000		

Un plus grand nombre de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral auront accès à cette banque qui n'offrira plus uniquement des services terminologiques. Il n'est pas exclu, par ailleurs, que le Canada veuille promouvoir sa compétence en matière de traitement informatisé des langues.

Circuit : On me dit qu'il faut patienter d'une à deux semaines avant d'obtenir un renseignement terminologique de votre service montréalais des consultations. Comment expliquez-vous cette lenteur ?

A.L. : Notre objectif est de répondre dans les 24 heures. Aussi bien à l'OLF qu'au Bureau des traductions, les lignes téléphoniques sont surchargées par le volume d'appels émanant tant des administrations fédérale, provinciales et municipales que de l'entreprise privée et du grand public. Termium III nous permettra de résoudre en partie ce problème. En outre, la clientèle devient de plus en plus exigeante, et souvent ne se donne pas la peine de chercher dans les dictionnaires ou les grammaires avant de s'adresser à nos services. Nous sommes conscients des frustrations de notre clientèle devant quelques lenteurs de nos services et nous tentons de remédier à cette situa-

Le Bureau n'a pas abandonné la recherche en traduction automatique. Il commande actuellement des études sur l'intelligence artificielle.

tion. N'oublions pas, toutefois, que notre clientèle première demeure la Fonction publique fédérale.

Circuit : Le Bureau a-t-il abandonné toute recherche en traduction automatique ?

A.L. : Non. Il réoriente sa recherche en traduction assistée par ordinateur et en traitement informatisé des langues naturelles. À l'heure actuelle, le Bureau commande des études sur l'intelligence artificielle et l'application de systèmes de traduction automatisée à certains secteurs de l'administration publique.

Circuit : En ce qui concerne la traduction à la pige, le Bureau pouvait compter jusqu'à tout récemment sur la collaboration d'un millier de pigistes environ. Ceux-ci assumaient près du quart de la production globale du service. Or, vous avez pris récemment une décision

qui a « fait des vagues »... Ma question est triple : a) Peut-on savoir pourquoi le Bureau a jugé nécessaire d'exiger de tous ses traducteurs et interprètes pigistes qu'ils subissent un examen de ré-accréditation ? b) L'enquête récente de la GRC sur les conflits d'intérêt est-elle à l'origine de cette décision ? c) Est-il exact que des pigistes auxquels le Bureau a eu recours pendant plus de 10 ans ont été désaccrédités ?

A.L. : Les décisions récentes concernant la traduction à contrat sont le résultat d'une revue administrative interne et d'une vérification intégrée entreprise par le bureau du Vérificateur général. L'enquête récente de la GRC n'est pas à l'origine de cette décision, mais elle n'y est pas tout à fait étrangère. Quant à la ré-accréditation de tous les traducteurs pigistes, elle a pour but d'uniformiser l'accréditation de tous les traducteurs travaillant à contrat pour le Bureau sans donner préférence à qui que ce soit pour quelque motif que ce soit. Je tiens à vous faire remarquer que personne dans cet exercice n'a été désaccrédité : tous seront cependant appelés à passer un nouvel examen d'accréditation.

Circuit : Le Bureau compte-t-il réduire ou augmenter la proportion de textes confiés à ces pigistes ?

A.L. : Pour l'instant, nous n'en savons rien.

Circuit : L'attribution des contrats de traduction à la pige se fait-elle désormais par appel d'offres ? Si oui, n'y voyez-vous pas un danger pour la qualité des traductions ?

A.L. : Elle pourrait l'être éventuellement. De toute façon, les contrats de traduction demeurent des contrats et, en tant que tels, ils sont assujettis aux règlements régissant les marchés de services au sein de l'administration fédérale. Compte tenu de la nouvelle politique d'attribution des contrats et des nouveaux critères régissant l'attribution de ces contrats, je n'y verrais aucun danger pour la qualité des traductions.

Circuit : Depuis une vingtaine d'années, le Bureau des traductions a connu une évolution assez spectaculaire dans tous ses domaines de compétence. En tant que premier responsable de cet important service, comment entrevoyez-vous l'avenir du Bureau ? Assisterons-nous à une transformation radicale des structures actuelles ?

A.L. : Il serait prématuré de répondre dans un sens ou dans l'autre à votre question à ce moment-ci puisque je n'ai pas encore toutes les données du « problème ». Nous pouvons cependant prévoir une transformation des structures actuelles, mais elle devrait s'effectuer sur plusieurs mois, voire plusieurs années. ☺

*Nous étions un peu à l'étroit,
alors...*

- Nouveaux locaux plus spacieux
- Nouvelle adresse

**FRENETTE, BOULANGER &
ASSOCIÉS, S.C.C.**

550, rue Sherbrooke ouest, Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 1B9

Tél.: 842-4437 (le même!)

Merci à tous nos clients, collaborateurs et amis à
qui nous devons tous nos progrès et nos succès.